



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL



Contrat de ville
Rénovation Urbaine de
Kermoyosan

APPEL À PROJET 2021

La crise sanitaire actuelle générée par l'épidémie de Covid-19 même si elle touche l'ensemble du territoire, frappe de manière plus prégnante encore les habitants des quartiers prioritaires.



Face à ce risque de dégradation de la situation sociale et économique des habitants des quartiers de la politique de la Ville (QPV), l'objectif de l'appel à projets 2021 est de favoriser l'émergence de projets adaptés à ce nouveau contexte de sortie de crise sanitaire à destination des habitants de Kermoyan.

Les fragilités d'hier rencontrées par les habitants du quartier sont devenues des difficultés aujourd'hui, que la crise met en exergue, notamment les problématiques suivantes.

L'ISOLEMENT

Dans ce contexte, de crise sanitaire et de confinement, où l'isolement, la rupture de lien social et le repli sur soi se sont accrus, où en plus, l'isolement social a des effets néfastes non seulement sur la santé mentale, mais aussi sur la santé physique. Les partenaires du Contrat de ville souhaitent soutenir des actions qui permettent de mettre en œuvre les objectifs du protocole d'engagements réciproques 2021-2022 suivants :

- **développer une approche** d'aller vers les plus isolés par les différents leviers à disposition (actions spécifiques, adultes relais...),
- **adapter les pratiques professionnelles**, développer des approches de médiation vers les habitants isolés,
- **favoriser une meilleure prise en charge** de la santé psychique et rompre l'isolement.



LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Dans un environnement où l'exercice de ses droits, l'accomplissement de ses démarches administratives, le suivi de la scolarité ou encore l'exercice de sa citoyenneté requièrent des compétences et de la maîtrise du numérique, nombre des habitants des QPV se voient toujours en situation d'exclusion. La crise sanitaire actuelle renforce l'urgence à enrayer cette problématique.

Dans ce contexte, les partenaires du contrat de ville souhaitent soutenir des actions qui permettent de mettre en œuvre les objectifs suivants :

- **favoriser l'accès aux droits et services de droit commun pour les personnes se tenant éloignées des institutions,**
- **améliorer l'accessibilité des habitants isolés du numérique aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,**
- **utiliser les supports de l'accès aux droits et/ou de la fracture numérique comme outil de socialisation pour les personnes isolées.**

L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

Le confinement s'est accompagné d'une forte dégradation de l'emploi, dont nous ne mesurons encore l'intégralité des effets.

Les habitants de Kermoyan sont davantage touchés par le chômage et peuvent cumuler des difficultés sociales et économiques constituant autant de freins à l'accès à l'emploi.

De ce point de vue, les femmes et les jeunes résidant en QPV constituent un public cible prioritaire.

Les partenaires du Contrat de ville souhaitent apporter un soutien accru aux actions qui peuvent apporter des solutions concrètes pour favoriser le maintien, l'accompagnement et la remise à l'emploi des habitantes et des habitants de Kermoyan.

LA PLACE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES DANS LE QUARTIER

Au-delà de la question de l'emploi, se pose celle de la place des femmes et des jeunes filles en QPV et ce dans toutes les composantes du quartier (présence sur l'espace public, associations, participation à des activités non-genrées ou contribuant à la déconstruction de stéréotypes, parcours scolaire et professionnel...). Il s'agit d'une thématique que les partenaires du contrat de ville souhaitent également voir se développer davantage au sein des propositions d'actions.

Il s'agit, de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, qui subsistent notamment via les stéréotypes de genre, encore aujourd'hui très présents dans diverses représentations mentales. Toutes les actions visant à déconstruire ces représentations feront ainsi l'objet d'une étude attentive.

Toutes actions visant à améliorer les conditions de vie des femmes de Kermoyan de façon générale seront priorisées : soutien à la mono-parentalité, accès aux droits, à la formation, à l'emploi...

Ainsi, les initiatives et la mobilisation des acteurs associatifs et des systèmes de solidarités de proximité sont fortement encouragées pour répondre aux besoins des habitants de Kermoyan grâce à des actions qui permettent de répondre aux problématiques suivantes :

- **rompre l'isolement** et favoriser le lien social,
- **résorber la fracture numérique** et l'illectronisme,
- **favoriser l'accès à l'emploi** et à la formation,
- **faire évoluer la place des femmes et des jeunes filles au sein du quartier.**



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les partenaires du Contrat de ville portent un intérêt tout particulier :

- pour les réponses partenariales ou sous forme **«consortium»** ,
- pour les projets s'inscrivant sur plusieurs piliers **«cohésion sociale»**, **«développement économique emploi»**, **«cadre de vie renouvellement urbain»** (ex : remobilisation par une activité artistique/confiance en soi et emploi, renouvellement urbain et emploi...),
- pour les projets prenant en compte les axes transverses : **jeunesse, égalité femmes/hommes, prévention de toutes les discriminations.**

Les actions doivent être coordonnées avec les dispositifs et actions existantes.

Il est demandé de **décrire clairement la méthodologie** selon laquelle le public ciblé par l'action pourra être touché, et en quelle proportion. De même, il sera attendu **une justification explicite de l'utilisation de la subvention.**

Les priorités fixées ont vocation à **mettre l'accent sur les préoccupations prégnantes** pour les institutions partenaires du Contrat de ville. Il n'empêche donc que toutes les demandes de subvention déposées dans les temps impartis, qui répondent à d'autres problématiques identifiées dans le quartier de Kermoysan et qui s'inscrivent dans l'un des trois piliers du Contrat de ville, feront également l'objet d'une étude attentive.

Le service de la politique de la ville de QBO, et plus largement, tous les partenaires partie prenantes à cet appel à projet se tiennent à votre disposition pour échanger sur ces attendus et vos éventuels projets.

DÉPÔT DES DOSSIERS

- les projets doivent faire l'objet d'un dépôt de demande subvention, en **utilisant exclusivement le formulaire Cerfa n° 12156*05**, téléchargeable sur quimper-bretagne-occidentale.bzh
- le dossier est à communiquer en **version papier et numérique** (format Word et PDF)
- la partie 7 (page 8 du formulaire) doit être **imprimée et signée** (expédier les originaux)
- pour les actions reconduites, des **bilans provisoires doivent impérativement transmis** avec le Cerfa
- **pièces obligatoires** : le bilan des répartitions des financements (fiche 2) et le compte-rendu financier de subvention (page 3)

Un dossier déposé incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte.



Pour l'année 2021, l'attribution des crédits sera faite en deux programmations :

Une première tranche pour laquelle les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossiers

- jusqu'au 12 février inclus, pour une décision rendue fin avril.

Une deuxième tranche pour laquelle les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossiers

- jusqu'au 6 août pour une décision rendue mi-octobre

Le service du Contrat de Ville se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

**CONTRAT DE VILLE
MAISON DES SERVICES PUBLICS**

2 RUE DE L'ÎLE DE MAN
29000 QUIMPER

02 98 55 26 79

ACCUEIL.MSP@QUIMPER.BZH



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

